

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A2 A3.1 A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DE LASSEMBLEE DELIBERANTE	Délégation du 04/04/2023
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 500,00 €	
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
linéaire	Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertions	5 ans
linéaire	Logiciels	3 ans
linéaire	Réseaux d'assainissement	60 ans
linéaire	Ouvrage de génie civil (STEP)	50 ans
linéaire	Ouvrage de génie civil (Poste de refoulement)	20 ans
linéaire	Installation de traitement de l'eau potable	15 ans
linéaire	Pompes, appareils électromécaniques, installation de ventilation	10 ans
linéaire	Organes de régulation (électronique, capteurs,)	5 ans
linéaire	Bâtiments durables	50 ans
linéaire	Bâtiments légers et abris	10 ans
linéaire	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et électroniques	15 ans
linéaire	Matériel de transport	7 ans
linéaire	Matériel de bureau	10 ans
linéaire	Matériel informatique	3 ans
linéaire	Mobilier de bureau	10 ans
linéaire	Autres immobilisations corporelles	10 ans

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	3 916 422,00 €		18 079 043,10 €	14 162 621,10 €		18 079 043,10 €
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques	3 916 422,00 €	01/01/2022	18 079 043,10 €	14 162 621,10 €		18 079 043,10 €
.....						
Dépréciation (2)	- €		- €	- €		- €
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL	3 916 422,00 €		18 079 043,10 €	14 162 621,10 €		18 079 043,10 €

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	3 295 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	6 850 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	3 555 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 3 295 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	3 295 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	3 295 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 6 850 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	6 850 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	6 000 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	0,00	750 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	100 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
2024	prêt moyen	10 ans	03/03/2022	7 500 000,00 €	1 500 000,00 €	750 000,00 €	5 250 000,00 €

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 0					RECETTES 0				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
						- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				040	- Financement par le service (contrepartie 6742)			
					041	- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats

(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées

IV - ANNEXES	IV	IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1	ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT				B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT			
N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Montant AP	Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N		Credits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Révision CP	Credits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024	Restes à financer (exercice au-delà de 2024)
Etudes	5 000 000,00 €		5 000 000,00 €	11 897,75 €		150 000,00 €	4 838 102,25 €
Renouvellement de réseaux	45 435 000,00 €		45 435 000,00 €	196 722,95 €		2 000 000,00 €	43 238 277,05 €
Construction du système d'assainissement collectif du centre bourg de la ville de Petit-Canal	14 868 000,00 €		14 868 000,00 €	33 508,47 €		200 000,00 €	14 634 491,53 €
Création de réseau EU sur le territoire de ReNoC-Assainissement Port-Louis & Anse-Bertrand	880 000,00 €		880 000,00 €	689 796,56 €		190 203,44 €	- €
Autosurveillance STEP de Pointe à Donne. (Op 24 contrat de progrès)	221 213,91 €		221 213,91 €	221 213,91 €		- €	- €
Autosurveillance des principaux PR Pointe à Donne. (Op 32 contrat de progrès)	112 131,00 €		112 131,00 €	55 037,59 €		57 093,41 €	- €
Réhabilitation des principaux Postes de refoulement de Pointe à Donne et Trioncelle (PR la Jaille, Trioncelle, La Digue, P7, Bergevin, Raizet Est, RN 11, Boisripeaux, Pointe d'Or. (Op. 32 contrat de progrès)	420 000,00 €		420 000,00 €	214 081,07 €		80 000,00 €	125 918,93 €
Réhabilitation STEP Calvaire.	155 000,00 €		155 000,00 €	107 981,48 €		- €	47 018,52 €
Suppression des mini step de Wonche.	217 126,20 €		217 126,20 €	217 075,60 €		50,60 €	0,00 €
Réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la Marina de Pointe-à-Pitre	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €	251 326,10 €		300 000,00 €	3 448 673,90 €
Poursuite Travaux de Réhabilitation de la STEU de Jarry Pointe à Donne: Pont Racleur et bande de roulement du bassin de clarification de la file de traitement n° 1 , ouvrages de pré-traitement (dégrilleurs et dessableurs)	600 000,00 €		600 000,00 €	208 796,51 €		150 000,00 €	241 203,49 €
Renouvellement réseau EU de la rue des fougères à Baie-Mahault - Belcourt	165 000,00 €		165 000,00 €	152 620,25 €		- €	12 379,75 €
Reconfiguration des réseaux EU de Pointe d'Or Ouest	44 000,00 €		44 000,00 €	27 593,17 €		- €	16 406,83 €

Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées du secteur de Grande-Anse, suppression de la STEU des Acacias et réalisation d'un émissaire à la STEU de Robin	70 000,00 €		70 000,00 €	43 129,79 €		26 870,21 €	- €
REALISATION DE TRAVAUX DE REPARATION ET DE DEVOIEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT GASTON FEUILLARD	734 220,55 €		734 220,55 €	632 498,49 €		50 000,00 €	51 722,06 €
Construction d'une nouvelle STEU en remplacement de celle implantée sur le CDL	500 000,00 €	390 000,00 €	890 000,00 €	30 025,97 €		300 000,00 €	559 974,03 €
Reconstruction du PR de l'anse à sable à Bouillante couplée à une nouvelle SETU dédiée à la zone nord de la commune	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €	63 247,50 €		130 000,00 €	3 806 752,50 €
Contentieux assainissement Petit-Bourg / Goyave	3 150 000,00 €	5 000 000,00 €	8 150 000,00 €	1 044 289,72 €		500 000,00 €	6 605 710,28 €
Contentieux assainissement Sainte-Rose (REHABILITATION STEP DU BOURG, STEP DE NOLIVIER ET STEP DE LA BOUCAN COMMUNE DE SAINTE-ROSE	6 500 000,00 €		6 500 000,00 €	29 259,91 €		300 000,00 €	6 170 740,09 €
Réfection du réseau ASS RN2 (commun avec réfection réseau AEP)	105 000,00 €		105 000,00 €	3 200,00 €		101 800,00 €	- €
TRAVAUX REHABILITATION ET EXTENSION RESEAUX ASSAINISSEMENT DE BLACHON/BOURG LAMENTIN	396 000,00 €		396 000,00 €	395 391,65 €		- €	608,35 €
EXTENSION STEP DE BLACHON LAMENTIN	3 038 000,00 €		3 038 000,00 €	38 523,83 €		50 000,00 €	2 949 476,17 €
TRAVAUX D ASSAINISSEMENT A CAILLOUX ET RACCORDEMENT AU RESEAU DU BOURG LAMENTIN	563 300,00 €		563 300,00 €	14 372,60 €		- €	548 927,40 €
REFECTION DES PR ET MINI STEP TERRITOIRE DE LA CANOT	980 000,00 €		980 000,00 €	55 639,60 €		150 000,00 €	774 360,40 €
Déshydratation des boues de la STEP de Pointe à Donne	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €	91 063,15 €		950 000,00 €	258 936,85 €
Suppression de la STEP de Biglette et raccordement sur réseau de refoulement vers Trioncelle	500 000,00 €	203 863,52 €	703 863,52 €	703 863,52 €		- €	- €
Réhab. Du PR et du réseau en amont de La Digue (Morne Bernard)	500 000,00 €		500 000,00 €	83 189,72 €		416 810,28 €	- €
Suppression de la mini-STEP de Caduc (Les Abymes) et raccordement sur le réseau collectif d'eaux usées situé à Pointe d'Or	410 000,00 €		410 000,00 €	8 739,69 €		401 260,31 €	- €
Réhabilitation de la mini-station d'épuration Agathon	120 000,00 €		120 000,00 €	16 988,48 €		80 000,00 €	23 011,52 €
Suite Opération n° 36 du Contrat de Transition: Restructuration et renouvellement du réseau d'eaux usées entre Recasement Petit-Pérou et la RN5 aux Abymes	4 120 000,00 €		4 120 000,00 €	2 559,38 €		10 000,00 €	4 107 440,62 €
Remplacement des réseaux EU gravitaire de Darse/raspail/Dubouchage par un réseau de refoulement	1 310 000,00 €		1 310 000,00 €	22 021,31 €		10 000,00 €	1 277 978,69 €
Réhabilitation de la Station d'Épuration de Guéry	380 000,00 €		380 000,00 €	322 016,87 €		57 983,13 €	- €
Réhabilitation de la Station d'Épuration de Château Gaillard (Cocoyer)	480 000,00 €		480 000,00 €	393 162,32 €		86 837,68 €	- €
Assainissement des eaux usées de Gissac	3 700 000,00 €		3 700 000,00 €	29 080,00 €		1 100 000,00 €	2 570 920,00 €
Création réseau assainissement Bois sec	1 287 729,00 €		1 287 729,00 €	487 232,88 €		800 496,12 €	- €

TRAVAUX REHABILITATION ET EXTENSION RESEAUX ASSAINISSEMENT DE BLACHON/BOURG LAMENTIN (Op 13 CANBT)	2 425 000,00 €		2 425 000,00 €			300 000,00 €	2 125 000,00 €
Contentieux assainissement Basse-Terre /Remise en conformité Station d'épuration de Baillif	1 085 000,00 €		1 085 000,00 €	188 964,36 €		300 000,00 €	596 035,64 €
Assainissement école et projet de lotissement de Vieux-Fort	2 757 500,00 €	- €	2 757 500,00 €	399 315,95 €		2 358 184,05 €	- €
Travaux de réhabilitation de la STEU de Dumanoir de Capesterre-Belle-Eau	3 255 000,00 €	2 445 000,00 €	5 700 000,00 €	57 824,40 €		300 000,00 €	5 342 175,60 €
Réhabilitation de la STEP de Saint-François	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €			100 000,00 €	2 900 000,00 €
Réhabilitation de la STEP de Sainte-Anne	3 000 000,00 €	- 2 000 000,00 €	1 000 000,00 €			80 000,00 €	920 000,00 €
Potentialité contentieux GOSICK/renaturation de la STEP du Gosier	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €	14 300,00 €		100 000,00 €	1 885 700,00 €
Autosurveillance	999 000,00 €		999 000,00 €	40 960,20 €		50 000,00 €	908 039,80 €
Schéma directeur Assainissement Collectif	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €	315 651,04 €		984 348,96 €	- €
Régularisation administrative des stations de traitement des eaux usées	542 500,00 €		542 500,00 €	3 660,00 €		80 000,00 €	458 840,00 €
Travaux de mise en conformité conformément aux préconisations qui seront dictées après réalisation des contrôles réglementaires	108 500,00 €		108 500,00 €			50 000,00 €	58 500,00 €
Création d'un atelier de maintenance et de réparation de pompes et de moteurs	379 750,00 €		379 750,00 €			- €	379 750,00 €
Télégestion	1 363 000,00 €		1 363 000,00 €			1 100 000,00 €	263 000,00 €
Reconstruction de la step de Bellevue	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €			50 000,00 €	1 450 000,00 €
Augmentation de capacité de la STEP Le Bouchu	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €			- €	2 000 000,00 €
Travaux divers sur ouvrages et réseaux d'eaux usées	1 910 000,00 €		1 910 000,00 €			50 000,00 €	1 860 000,00 €
Travaux de réhabilitation de postes de refoulement	4 845 000,00 €		4 845 000,00 €	101 943,28 €		100 000,00 €	4 643 056,72 €
Travaux de réhabilitation de stations d'épuration	2 810 000,00 €		2 810 000,00 €	29 949,23 €		200 000,00 €	2 580 050,77 €
Travaux imprévus assainissement	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €	48 100,00 €		- €	1 451 900,00 €
Construction de la nouvelle STEP de Bas-Vent à Deshaies		3 000 000,00 €	3 000 000,00 €			150 000,00 €	2 850 000,00 €
Construction du système de transfert des effluents de Grande Anse à Trois Rivières		1 500 000,00 €	1 500 000,00 €			100 000,00 €	1 400 000,00 €
TOTAL	143 041 970,66 €	10 538 863,52 €	153 580 834,18 €	8 097 816,25 €	- €	15 101 938,19 €	130 381 079,74 €

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024	C1.1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A			
Directeur général adjoint des services	A			
Collaborateur de cabinet	A			
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)				
Attaché hors Classe	A			
Attaché principal	A			
Attaché territorial	A			
Rédacteur principal de 1ère classe	B			
Rédacteur principal de 2ème classe	B			
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal de 1ère class	C			
Adjoint administratif principal de 2ème clas	C			
Adjoint Administratif	C	3	3	
TECHNIQUE (2)				
Ingénieur général	A			
Ingénieur en chef hors classe	A			
Ingénieur en chef	A			
Ingénieur hors classe	A			
Ingénieur principal	A			
Ingénieur	A	1	1	
Technicien principal de 1ère classe	B			
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1	
Technicien	B	1	1	
Agent de maitrise principal	C			
Agent de maitrise	C	2	2	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C			
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	2	2	
Adjoint Technique	C	8	8	
TOTAL GENERAL (1+2+3)		19	19	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	Effectifs	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
ouvriers/employés Agents de maîtrise Cadres	ouvriers/employés Agents de maîtrise Cadres	TECH TECH TECH	660 090,39 1 203 883,76 311 204,78	
TOTAL GENERAL			2 175 178,93	

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

Ms : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 Janvier 1984)

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts.

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-1 : article 3, 1er alinéa : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...) ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi.*

3-2 : article 3, 2ème alinéa : *besoin saisonnier ou occasionnel.*

3-3 : article 3, 4ème alinéa : *emplois permanents à temps non complet (- 31H30) dans les communes de - 2000 habitants.*

38 : article 38 : *travailleurs handicapés catégorie C.*

47 : article 47.

110 : article 110.

A : autres (préciser).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 28

Nombre de membres présents 15

Nombre de suffrages exprimés 15

Pour 15

VOTES : Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 05/04/2024

Présenté par le Président, (1),

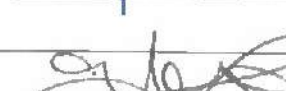
A ...Gosier... le Avril 2024...

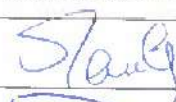
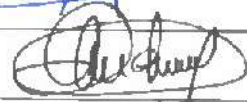
Le Avril 2024 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunion en session ...

A Gosier, le avril 2024

Les membres de l'assemblée délibérante. (2)

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL	FONCTION	SIGNATURES
M. Jean-Louis FRANCISQUE	Président	
Mme Myriam Lucie BROSIUS	Vice-Présidente	
M. Jean BARDAIL	Vice-Président	
M. Henri YACOU		
M. Ary CHALUS		
Mme Sylvie GUSTAVE dit DUFLO		
M. David MONTOUT		
M. Guy LOSBAR		
M. Ferdy LOUISY		
M. Jean-Philippe COURTOIS		
Mme Isabelle AMIRIELLE JOMIE		
M. Adrien BARON		
M. Camille ELIZABETH		
M. Philippe DEZAC		
M. Eric LATCHOUMANIN		
M. Emmery BEAUPERTHUY		
Mme Nicole Edouard Marie Franze SINIVASSIN		
M. Fabert MICHELY		
M. Justin DESSOUT		

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL	FONCTION	SIGNATURES
Mme Maddly GARGAR		
M. Didier MERIDAN		
M. Edouard DELTA		
Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN		
M. Blaise MORNAL		
M. Thierry ABELLI		
M. Heric ANDRE		
M. Alain LEON		
M. Jules OTTO		

Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

ANNEXES



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Service de la légalité et de l'appui aux collectivités
Bureau des finances locales**

**Arrêté n° SG/DCL/SLAC/BFL du
Portant engagement de la subvention de 20 M€
au Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)
dans le cadre de l'avenant n° 1 au contrat d'accompagnement renforcé
signé avec l'Etat pour 2024**

Numéro EJ :

**Préfet de la région Guadeloupe,
Préfet de la Guadeloupe,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 2022 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

VU le contrat d'accompagnement renforcé du SMGEAG signé le 16 mai 2023 entre le Préfet, représentant de l'État, le président du SMGEAG, le président de la Région, le président du Conseil Départemental et le directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe ;

VU l'avenant n° 1 au contrat d'accompagnement renforcé du SMGEAG signé le entre le représentant de l'État, le président du SMGEAG, le président de Région, le président du Conseil Départemental et le directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe ;

VU la mise à disposition n° **2000001743** pour un montant de 20 000 000 € en AE des crédits du programme 123 pour le département de la Guadeloupe et de 23 M€ en CP au titre de l'exercice 2024 ;

Considérant qu'un montant global de 20 000 000 € d'autorisation d'engagement (COROM) a été délégué pour l'année 2024 sur la MADI n° **2000001743** ;

Considérant que cette subvention fera l'objet de versements par fraction de crédits de paiement sur la base de justificatifs en fonction des engagements contractuels prévus à l'avenant.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe ;

ARRÊTE

Article 1er – La MADI de la subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 000 € est à engager au titre de l'année 2024.

La subvention est à comptabiliser sur le compte 774 « subventions exceptionnelles ».

Article 2 – La subvention d'exploitation n'est pas affectée.

Article 3 – La subvention est imputée sur le centre financier : 0123- D971- D971.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe et le directeur régional des finances publiques de Guadeloupe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG).

Fait à Basse-Terre, le 16 AVR. 2024

Le préfet



Xavier LEFORT

Délais et voies de recours – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « TÉLÉRECOURS CITOYENS » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

**Etat prévisionnel 2024 des recettes relatives au reversement de la surtaxe dans le cadre de
la délégation de services publics**

DESIGNATION		MONTANT HT 2024	A REVERSER PAR	ECHEANCES	
					2024
SURTAXE PREVISIONNELLE					
Surtaxe AEP Bouillante, Vieux-Habitants, Vieux-Fort		230 000	SAUR Guadeloupe	1er mars / 1er septembre	
Surtaxe EU Bouillante, Vieux-Habitants		50 000	SAUR Guadeloupe	1er avril / 1er août / 1er décembre	
Frais de contrôle EU Pointe-Noire, Bouillante, Vieux-Habitants		12 000	SAUR Guadeloupe	1er février	
Surtaxe AEP Pointe-Noire		97 350	SAUR Guadeloupe	1er mars / 1er septembre	
Surtaxe EU Pointe-Noire		8 000	SAUR Guadeloupe	1er avril / 1er août / 1er décembre	
Surtaxe AEP Lamentin		190 000	EAUX'NODIS	Avant le 15 avril / 15 juillet / 15 octobre	Avant le 15 janvier
Surtaxe EU Lamentin		30 000	EAUX'NODIS	Avant le 15 avril / 15 juillet / 15 octobre	Avant le 15 janvier
Surtaxe AEP et EU Deshaies		50 000	EAUX'NODIS	1er avril / 1er octobre	
TOTAL SURTAXE PREVISIONNELLE		657 360,00			

Le Directeur Général Délégué

Marcus AGBEKODO



**Etat prévisionnel 2024 des recettes relatives aux travaux dans le cadre du service public
d'eau et d'assainissement (budget Assainissement Collectif)**

DESIGNATION		MONTANT HT 2024	Article budgétaire	Chapitre budgétaire	Libellé budgétaire
CHIFFRE D AFFAIRES PREVISIONNEL HT					
Travaux		500 000	704	70	Vente de produits fabriqués
TOTAL CHIFFRE D AFFAIRES PREVISIONNEL HT		500 000,00			

Le Directeur Général Délégué



Etat prévisionnel 2024 des recettes relatives à la facturation du service public d'eau et d'assainissement (budget Assainissement Collectif)

DESIGNATION	MONTANT HT 2024	Article budgétaire	Chapitre budgétaire	Libellé budgétaire
CHIFFRE D AFFAIRES PREVISIONNEL HT				
Redevance d'assainissement collectif	22 500 000	70611	70	Vente de produits fabriqués
Redevance modernisation de réseaux de collecte	1 500 000	706121	70	Vente de produits fabriqués
TOTAL CHIFFRE D AFFAIRES PREVISIONNEL HT	24 000 000,00			

Le Directeur Général Délégué

